Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le - 6 NOV. 2026
ID : 035-213501505-20261105-2026_076-DE

République Française
Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement Fougères-Vitré
Commune de Lécousse

Délibération du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 5 Novembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 29/10/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 29/10/2026.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Magali FONTAINE, Didier VALLÉE, Christophe SOULA, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoints. William AUMAND, Sébastien BALUSSON, Sylvain BAUCHER, Jean-François BAUDRY, Monique BODIN, Angélique BOITTIN, Laurent BUSNEL, Géraldine CHEREL, Karine GOUGET, Maëla HARDOUIN, Cédric HELLOUIN, Dominique LE BERT, Jean-Paul MOREL, Gérard NGUYEN, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Clémence BRAND'HONNEUR (pouvoir à Géraldine CHEREL), Guylène DUCLOS (pouvoir à Monique BODIN), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Hubert COUASNON), Charlène JANVIER (pouvoir à Mme le Maire), Marylène LE BERRIGAUD (pouvoir à Didier VALLÉE).

Secrétaire de séance : Angélique BOITTIN

Objet de la délibération n°2026_076 – Affaires scolaires - Participation aux frais de fonctionnement d'élèves lécoussois scolarisés dans des écoles extérieures - Ecole privée de Saint-Germain-en-Coglès pour l'année scolaire 2025/2026

Rapporteur - Fabienne ÉON

La commune de Saint-Germain-en-Coglès sollicite une participation aux frais de fonctionnement de son école privée, au titre de l'année scolaire 2025/2026, pour 1 élève en élémentaire domicilié à Lécousse, pour un montant de 493 €, correspondant au coût moyen départemental 2025/2026 pour un élève en élémentaire.

Aussi, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'allouer à la commune de Saint-Germain-en-Coglès la somme 457,85 € (coût de référence d'un enfant scolarisé en élémentaire à l'école publique Montaubert en 2025/2026), pour cet élève lécoussois scolarisé à l'école privée de Saint-Germain-en-Coglès pour l'année scolaire 2025/2026.

Les crédits nécessaires sont prévus en section de fonctionnement du budget principal.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 06/11/2026
Anne PERRIN
Maire de Lécousse

Angélique BOITTIN
Secrétaire de séance

MAIRIE DE LÉCOUSSE (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le - 6 NOV. 2026
ID : 035-213501505-20261105-2026_077-DE

République Française
Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement Fougères-Vitré
Commune de Lécousse

Délibération du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 5 Novembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 29/10/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 29/10/2026.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Magali FONTAINE, Didier VALLÉE, Christophe SOULA, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoints. William AUMAND, Sébastien BALUSSON, Sylvain BAUCHER, Jean-François BAUDRY, Monique BODIN, Angélique BOITTIN, Laurent BUSNEL, Géraldine CHEREL, Karine GOUGET, Maëla HARDOUIN, Cédric HELLOUIN, Dominique LE BERT, Jean-Paul MOREL, Gérard NGUYEN, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Clémence BRAND'HONNEUR (pouvoir à Géraldine CHEREL), Guylène DUCLOS (pouvoir à Monique BODIN), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Hubert COUASNON), Charlène JANVIER (pouvoir à Mme le Maire), Marylène LE BERRIGAUD (pouvoir à Didier VALLÉE).

Secrétaire de séance : Angélique BOITTIN

Objet de la délibération n°2026_077 – Affaires scolaires - Participation aux frais de fonctionnement d'élèves lécoussois scolarisés dans des écoles extérieures - Ecole privée de Javené pour l'année scolaire 2026/2027

Rapporteur - Fabienne ÉON

La commune de Javené sollicite une participation aux frais de fonctionnement de son école privée au titre de l'année scolaire 2026/2027, où sont scolarisés 3 élèves en élémentaire et 2 élèves en maternelle domiciliés à Lécousse, pour un montant total de 2 980,54 €, correspondant :
- au coût par élève de la commune de Lécousse, soit 934,73 €, pour un élève en maternelle
- au coût par élève de la commune de Javené, soit 370,36 €, pour un élève en élémentaire

Aussi, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'allouer à la commune de Javené la somme 2 980,54€, pour les élèves lécoussois scolarisés à l'école privée de Javené pour l'année scolaire 2026/2027.

Les crédits nécessaires sont prévus en section de fonctionnement du budget principal.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 06/11/2026
Anne PERRIN
Maire de Lécousse

MAIRIE DE LÉCOUSSE (Ille-et-Vilaine)

Angélique BOITTIN
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le - 6 NOV. 2026
ID : 035-213501505-20261105-2026_078-DE

République Française
Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement Fougères-Vitré
Commune de Lécousse

Délibération du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 5 Novembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 29/10/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 29/10/2026.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Magali FONTAINE, Didier VALLÉE, Christophe SOULA, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoints. William AUMAND, Sébastien BALUSSON, Sylvain BAUCHER, Jean-François BAUDRY, Monique BODIN, Angélique BOITTIN, Laurent BUSNEL, Géraldine CHEREL, Karine GOUGET, Maëla HARDOUIN, Cédric HELLOUIN, Dominique LE BERT, Jean-Paul MOREL, Gérard NGUYEN, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Clémence BRAND'HONNEUR (pouvoir à Géraldine CHEREL), Guylène DUCLOS (pouvoir à Monique BODIN), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Hubert COUASNON), Charlène JANVIER (pouvoir à Mme le Maire), Marylène LE BERRIGAUD (pouvoir à Didier VALLÉE).

Secrétaire de séance : Angélique BOITTIN

Objet de la délibération n°2026_078 – Eclairage public - Travaux de rénovation secteurs A11, A21 et A23 - Avenant à la convention

Rapporteur : Christophe SOULA

Par délibération du 7 novembre 2025, le Conseil municipal a validé une convention financière à intervenir avec le SDE 35 dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public des rues de la Butte, Lenoir de la Cocherie, Alliaume, Vallon et Grand Pré, sur la base d'un chiffrage au stade de l'avant-projet sommaire.

Après réalisation des études détaillées pour la réalisation de ces travaux, l'estimation financière est supérieure à celle de l'avant-projet : plus-value de 34 818,20 €. Une reprise importante du réseau existant s'avère nécessaire compte tenu notamment du déplacement des points lumineux sur l'armoire A21 (rue du Vallon).

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'accepter l'avenant à cette convention portant ainsi la participation financière de la commune de 62 241,61 € à 97 059,81 €, et d'autoriser Mme le Maire ou un Adjoint à le signer.

Les crédits nécessaires sont prévus en section d'investissement du budget principal 2026.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 06/11/2026
Anne PERRIN
Maire de Lécousse

MAIRIE DE LECOUSSE (Ille-et-Vilaine)

Angélique BOITTIN
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le - 6 NOV. 2026
ID : 035-213501505-20261105-2026_079-DE

République Française
Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement Fougères-Vitré
Commune de Lécousse

Délibération du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 5 Novembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 29/10/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 29/10/2026.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Magali FONTAINE, Didier VALLÉE, Christophe SOULA, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoints. William AUMAND, Sébastien BALUSSON, Sylvain BAUCHER, Jean-François BAUDRY, Monique BODIN, Angélique BOITTIN, Laurent BUSNEL, Géraldine CHEREL, Karine GOUGET, Maëla HARDOUIN, Cédric HELLOUIN, Dominique LE BERT, Jean-Paul MOREL, Gérard NGUYEN, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Clémence BRAND'HONNEUR (pouvoir à Géraldine CHEREL), Guylène DUCLOS (pouvoir à Monique BODIN), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Hubert COUASNON), Charlène JANVIER (pouvoir à Mme le Maire), Marylène LE BERRIGAUD (pouvoir à Didier VALLÉE).

Secrétaire de séance : Angélique BOITTIN

Objet de la délibération n°2026_079 – Bâtiments communaux - Contrat de maintenance des appareils de chauffage des bâtiments communaux

Rapporteur - Hubert COUASNON

Les contrats de maintenance des appareils de chauffage des bâtiments communaux étant arrivés à échéance, une nouvelle consultation a été réalisée, pour les sites suivants : église, vestiaires foot, complexe culturel, espace 13, pôle enfance, école Montaubert et Hôtel de Ville.

Après analyse des offres reçues, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :
- de retenir l'entreprise MÉNARD Plomberie Chauffage pour l'entretien des chaudières de ces bâtiments, aux tarifs suivants :
- ***Maintenance préventive (une visite annuelle) pour un montant total de 1 917,40 € HT / an***
- ***Maintenance corrective au prix horaire de 55,00 € HT et 8,00 € HT / déplacement***

- d'autoriser Mme le Maire ou un Adjoint à signer les contrats correspondants.

Les crédits nécessaires sont prévus chaque année en section de fonctionnement du budget principal.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 06/11/2026
Anne PERRIN
Maire de Lécousse

Angélique BOITTIN
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le - 6 NOV. 2026
ID : 035-213501505-20261105-2026_080-DE

République Française
Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement Fougères-Vitré
Commune de Lécousse

Délibération du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 5 Novembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 29/10/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 29/10/2026.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Magali FONTAINE, Didier VALLÉE, Christophe SOULA, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoints. William AUMAND, Sébastien BALUSSON, Sylvain BAUCHER, Jean-François BAUDRY, Monique BODIN, Angélique BOITTIN, Laurent BUSNEL, Géraldine CHEREL, Karine GOUGET, Maëla HARDOUIN, Cédric HELLOUIN, Dominique LE BERT, Jean-Paul MOREL, Gérard NGUYEN, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Clémence BRAND'HONNEUR (pouvoir à Géraldine CHEREL), Guylène DUCLOS (pouvoir à Monique BODIN), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Hubert COUASNON), Charlène JANVIER (pouvoir à Mme le Maire), Marylène LE BERRIGAUD (pouvoir à Didier VALLÉE).

Secrétaire de séance : Angélique BOITTIN

Objet de la délibération n°2026_080 – Extension du dispositif de contrôle d'accès et d'anti-intrusion des bâtiments

Rapporteur - Hubert COUASNON

Depuis 2006, la commune de Lécousse est équipée d'un dispositif de contrôle d'accès pour certains de ses bâtiments communaux, système modernisé lors d'une précédente consultation en 2025 pour répondre aux évolutions techniques et logiciels.

Dans le cadre du déploiement progressif de cette solution de sécurisation sur le patrimoine communal, il convient aujourd'hui de procéder à l'extension du système de contrôle d'accès et d'anti-intrusion au sein du complexe culturel Pierre de Coubertin, plus précisément pour les salles Hermine et Emeraude.

A cet effet, une consultation a été réalisée auprès de la société S-LINK afin de proposer une offre d'extension adaptée et performante. La proposition de l'entreprise comprend notamment l'installation de lecteurs de badge, de centrales d'intrusion ainsi que le paramétrage nécessaire à l'intégration de ces nouvelles salles dans le logiciel de gestion existant.

Après analyse de l'offre reçue, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de retenir l'offre proposée par la société S-LINK pour l'acquisition et l'installation de la solution de contrôle d'accès et d'anti-intrusion pour les salles Hermine et Émeraude pour un montant de 16 800 € HT,
- d'autoriser Mme le Maire ou un Adjoint à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette prestation.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le - 6 NOV. 2026
ID : 035-213501505-20261105-2026_080-DE

Les crédits nécessaires sont prévus en section d'investissement du budget principal 2026.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 06/11/2026
Anne PERRIN
Maire de Lécousse

Angélique BOITTIN
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501505-20261105-2026_081-DE

République Française
Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement Fougères-Vitré
Commune de Lécousse

Délibération du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 5 Novembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 29/10/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 29/10/2026.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Magali FONTAINE, Didier VALLÉE, Christophe SOULA, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoints. William AUMAND, Sébastien BALUSSON, Sylvain BAUCHER, Jean-François BAUDRY, Monique BODIN, Angélique BOITTIN, Laurent BUSNEL, Géraldine CHEREL, Karine GOUGET, Maëla HARDOUIN, Cédric HELLOUIN, Dominique LE BERT, Jean-Paul MOREL, Gérard NGUYEN, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Clémence BRAND'HONNEUR (pouvoir à Géraldine CHEREL), Guylène DUCLOS (pouvoir à Monique BODIN), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Hubert COUASNON), Charlène JANVIER (pouvoir à Mme le Maire), Marylène LE BERRIGAUD (pouvoir à Didier VALLÉE).

Secrétaire de séance : Angélique BOITTIN

Objet de la délibération n°2026_081 – Extension du système de vidéoprotection des bâtiments communaux

Rapporteur - Hubert COUASNON

La commune de Lécousse dispose d'un dispositif de vidéoprotection centralisé aux abords du complexe sportif et culturel Pierre de Coubertin renouvelé en 2025.

Afin d'accroître la couverture de sécurisation des sites communaux, il est proposé d'étendre ce système à deux autres sites communaux, à savoir le Pôle enfance et le Pôle technique / aménagement.

Dans ce cadre, une consultation a été réalisée auprès de la société S-LINK afin de soumettre une offre technique et financière permettant le raccordement de ces deux structures au système central actuel. La proposition prévoit le déploiement et la pose de caméras IP de dernière génération, les liaisons informatiques et le paramétrage sur le serveur de stockage de la mairie. Sont prévues, 4 caméras pour le bâtiment du Pôle enfance et 6 caméras pour le Pôle technique et aménagement, dont une qui couvrira le point de collecte d'apport volontaire rue de la Butte.

Après analyse de l'offre reçue, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de retenir la proposition de la société S-LINK pour l'acquisition et l'installation de la solution d'extension de vidéoprotection sur les sites du Pôle enfance et du Pôle technique / aménagement, pour un montant de 7 100 € HT au Pôle Enfance, et 8 300 € HT au Pôle technique / aménagement,
- d'autoriser Mme le Maire ou un Adjoint à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette prestation,
- d'autoriser Mme le Maire ou un Adjoint à réaliser les démarches nécessaires à la mise à jour de l'arrêté préfectoral autorisant le système de vidéoprotection.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le - 6 NOV. 2026
ID : 035-213501505-20261105-2026_081-DE

Les crédits nécessaires sont prévus en section d'investissement du budget princ[illegible]

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 06/11/2026
Anne PERRIN
Maire de Lécousse

Angélique BOITTIN
Secrétaire de séance

MAIRIE DE LÉCOUSSE (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le - 6 NOV. 2026
ID : 035-213501505-20261105-2026_082-DE

République Française
Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement Fougères-Vitré
Commune de Lécousse

Délibération du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 5 Novembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 29/10/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 29/10/2026.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Magali FONTAINE, Didier VALLÉE, Christophe SOULA, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoints. William AUMAND, Sébastien BALUSSON, Sylvain BAUCHER, Jean-François BAUDRY, Monique BODIN, Angélique BOITTIN, Laurent BUSNEL, Géraldine CHEREL, Karine GOUGET, Maëla HARDOUIN, Cédric HELLOUIN, Dominique LE BERT, Jean-Paul MOREL, Gérard NGUYEN, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Clémence BRAND'HONNEUR (pouvoir à Géraldine CHEREL), Guylène DUCLOS (pouvoir à Monique BODIN), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Hubert COUASNON), Charlène JANVIER (pouvoir à Mme le Maire), Marylène LE BERRIGAUD (pouvoir à Didier VALLÉE).

Secrétaire de séance : Angélique BOITTIN

Objet de la délibération n°2026_082 – Sports - Convention tripartite Lécousse / Romagné / ASC Romagné Les Landes pour l'utilisation du terrain synthétique

Rapporteur : Hubert COUASNON

Depuis 2022, l'association ASC Football de Romagné sollicite l'utilisation du terrain de football synthétique de la Commune de Lécousse pour son équipe seniors, dans le cadre du groupement des « Jeunes des Estuaires ». Cette occupation temporaire intervient les jours d'intempéries quand le terrain en herbe de Romagné n'est pas praticable.

La mise à disposition du terrain synthétique est alors consentie les jeudis de 19H30 à 22H, pour une période du 15/11 au 15/03 avec un maximum de 12 utilisations, et moyennant une participation de 200 € par utilisation.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- ***d'approuver la convention ci-jointe à intervenir entre la commune de Lécousse, la commune de Romagné et l'ASC Romagné Les Landes,***
- ***d'autoriser Mme le Maire ou un Adjoint à la signer, ainsi que toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.***

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 06/11/2026
Anne PERRIN
Maire de Lécousse

MAIRIE DE LÉCOUSSE (Ille-et-Vilaine)

Angélique BOITTIN
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le - 6 NOV. 2026
ID : 035-213501505-20261105-2026_083-DE

République Française
Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement Fougères-Vitré
Commune de Lécousse

Délibération du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 5 Novembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 29/10/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 29/10/2026.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Magali FONTAINE, Didier VALLÉE, Christophe SOULA, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoints. William AUMAND, Sébastien BALUSSON, Sylvain BAUCHER, Jean-François BAUDRY, Monique BODIN, Angélique BOITTIN, Laurent BUSNEL, Géraldine CHEREL, Karine GOUGET, Maëla HARDOUIN, Cédric HELLOUIN, Dominique LE BERT, Jean-Paul MOREL, Gérard NGUYEN, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Clémence BRAND'HONNEUR (pouvoir à Géraldine CHEREL), Guylène DUCLOS (pouvoir à Monique BODIN), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Hubert COUASNON), Charlène JANVIER (pouvoir à Mme le Maire), Marylène LE BERRIGAUD (pouvoir à Didier VALLÉE).

Secrétaire de séance : Angélique BOITTIN

Objet de la délibération n°2026_083 – Rapports d'activité 2025

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, les rapports d'activité sont présentés au Conseil municipal.

A l'unanimité, le Conseil municipal prend acte des rapports d'activité 2025 suivants :

- ***Fougères Agglomération***
- ***Eau et assainissement***
- ***SDE 35***

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 06/11/2026
Anne PERRIN
Maire de Lécousse

MAIRIE DE LÉCOUSSE (Ille-et-Vilaine)

Angélique BOITTIN
Secrétaire de séance